

COMMUNIQUE DE PRESSE Zurich, le 28 mars 2006

Assemblée générale de l'Association Suisse des Banques de Crédit et Etablissements de Financement (ASBCEF) à Zurich le 28 mars 2006

L'année passée la branche du crédit à la consommation a stagné. Bien que des participants importants aient fait leur entrée sur le marché du crédit à la consommation en 2004 et que la presse ait informé à plusieurs reprises sur l'endettement de certains cercles, ceci ne s'est pas manifesté dans les chiffres du crédit à la consommation de la ZEK. Entre-temps, une étape essentielle a été franchie pour la réalisation homogène de l'Ordonnance révisée relative à la Loi sur le crédit à la consommation (OLCC) par la simplification du processus d'autorisation pour l'octroi de crédits et le courtage en crédit.

Selon les chiffres au 31.12.2005 de l'Association pour la gestion d'une centrale d'information de crédit (ZEK), le volume des contrats de crédit ouverts n'a pratiquement pas varié par rapport à l'année précédente. Le volume du total des contrats de crédit ouverts s'élevait à CHF 6,589 milliards à fin année. Le nombre des contrats en cours n'a augmenté que de 2,8 pour cent alors que le nombre des nouveaux contrats ne s'est pas non plus modifié par rapport à l'année précédente.

Les preneurs de crédit ont une fois encore fait preuve d'une grande régularité dans leurs paiements. L'année dernière 0,29 pour cent par mois en moyenne annuelle des paiements échus ont fait l'objet d'une procédure de poursuite.

Environ 80 % des crédits à la consommation enregistrés auprès de la ZEK reviennent aux membres de l'ASBCEF.

Pour toutes informations contacter :

Secrétariat ASBCEF
Dr. iur. Robert Simmen
Avocat
Toblerstrasse 97/Neuhausstrasse 4
8044 Zurich
Tél. 01-250.43.44, Fax 01-250.43.49
e-mail: office@gigersimmen.ch et www.vskf.org